



Information sur le retour volontaire de l'Autriche

Août 2018

Qu'est-ce la OFII?

OFII, l'Organisation Française de l'Immigration et de l'Intégration, est une institution publique de la France. Elle possède dans beaucoup d'États (surtout francophones africains) des bureaux pour la réintégration de ceux qui reviennent de la France.

A partir de septembre 2018 les bureaux de réintégration français peuvent être utilisés aussi pour ceux qui reviennent de l'Autriche.

PAYS DANS LESQUELS VOUS RECEVEZ UNE ASSISTANCE OFII

- Bénin
- Burkina Faso
- Côte d'Ivoire
- Gabon
- Guinée Conakry
- Cameroun
- Cap Vert
- Congo
Brazzaville
- Congo RDC
- Mali
- Sénégal
- Togo
- Tunisie

COMMENT POUVEZ-VOUS PARTICIPER?

Vous pouvez participer au programme OFII, si vous êtes originaire de l'un des États indiqués.

La décision sur votre participation est prise par l'Office fédéral chargé des étrangers et de l'asile (BFA). Vous recevez des informations plus précises et plus détaillées sur les conditions de participation chez votre conseiller en vue du retour (voir ci-dessous, déroulement de la demande et de l'assistance chez OFII).

Seulement **une personne par famille nucléaire** peut participer au programme OFII. **Les mineurs non accompagnés ne peuvent pas participer.**

QUELLE SORTE D'ASSISTANCE POUVEZ-VOUS OBTENIR ?

- **Conseils** sur les offres et options dans votre milieu local en fonction de votre fond professionnel et votre niveau de formation ainsi que de votre cadre de vie.
- **Prestations en nature** d'une valeur de **€ 3.000.-***, dépendant de vos plans individuels (PAS D'ARGENT LIQUIDE!):
 - Hébergement provisoire
 - Assistance médicale et sociale
 - Conseils sur le plan administratif et juridique
 - Assistance lors de la création d'une petite entreprise
 - Formation scolaire et professionnelle

*) Pour la Tunisie prestations en nature jusqu'à € 4.000.- possibles.

DÉROULEMENT DE LA DEMANDE ET DE L'ASSISTANCE CHEZ OFII

1^{ère} étape: entretien de conseil avec le conseiller en vue du retour

Pour pouvoir participer au programme OFII, vous devez mener un entretien de conseil avec l'une des organisations autrichiennes de conseil en vue du retour :

Verein Menschenrechte Österreich (VMÖ) Hotline: 0800 808005 Homepage: http://www.verein-menschenrechte.at/rueck.html	Österreichische Caritaszentrale (ÖCZ) Hotline: 01/897 5221 Homepage: www.caritas.at/rueckkehrhilfe
--	--

Le conseiller en vue du retour vous assiste pour remplir la demande OFII et vous offre d'autres informations complémentaires concernant le processus de retour et de réintégration.

2^{ème} étape : attestation de la participation et préparation du retour

Après l'approbation de la demande par le BFA (le conseil en vue du retour envoie votre demande au BFA) le conseil en vue du retour vous assiste dans l'organisation de votre voyage de retour (y inclus l'achat des billets d'avion par IOM et la procuration de documents d'identification).

3^{ème} étape: départ dans le pays d'origine

Si nécessaire, votre organisation de conseil en vue du retour vous accompagnera à l'aéroport de Vienne (VIE), où vous pouvez à la rigueur obtenir une aide au départ par une organisation internationale pour les migrations (IOM). IOM vous offre cette aide aussi en cas d'escales intermédiaires dans les zones de transit.



4^{ème} étape: début du processus de réintégration

Avant le départ vous recevez les coordonnées des organisations partenaires OFII dans votre pays d'origine. S'il vous plaît, entrez en contact avec cette organisation immédiatement après votre retour.

L'organisation partenaire OFII peut être contactée déjà avant votre départ, par exemple lors de votre entretien de conseil sur votre retour volontaire. Si vous avez d'autres questions, vous pouvez aussi entrer vous-même en contact avec l'organisation partenaire OFII.

Pendant le premier entretien chez votre organisation partenaire OFII dans votre pays d'origine vous obtenez des informations complémentaires sur les autres étapes dans votre processus de réintégration et comment vous pouvez obtenir l'assistance.